



RÉNOFUTÉ

MaPrimeRénov'

Ce qui est maintenu ?
Ce qui est en suspens ?

Information du 19 juin 2025

Est-ce la fin de l'aide MaPrimeRénov' ?

Non, le dispositif n'est pas remis en cause. Il est suspendu temporairement pour les nouvelles demandes, du 23 juin au 15 septembre 2025.

Pendant cette période, RÉNOFUTÉ reste à la disposition des particuliers pour leur fournir des conseils, les accompagner dans leurs projets de rénovation, et répondre à leurs questions.

Nos permanences sont également ouvertes aux professionnels : artisans, agents immobiliers, architectes...



RÉNOFUTÉ

Quelles sont les aides concernées par cette suspension ?

Du 23 juin au 15 septembre 2025, il ne sera plus possible de déposer de nouvelles demandes en ligne pour :

MaPrimeRénov' - Rénovation d'ampleur

(avec le recours obligatoire à Mon Accompagnateur Rénov')

Sont concernés : les propriétaires occupants ou bailleurs, pour des maisons individuelles, appartements ou monopropriétés.

Les aides non concernées par la suspension :

- MaPrimeRénov' par geste
- MaPrimeRénov' Copropriétés (pour les copropriétés immatriculées)
- MaPrimeAdapt' (pour l'adaptation au vieillissement ou au handicap)
- MaPrimeLogement Décent (pour les logements dégradés)
- Loc'avantage (pour les travaux de rénovation dans le cadre de locations conventionnées).

Ces dispositifs restent normalement accessibles via la plateforme.

Et pour les dossiers déjà déposés ?

Aucun changement pour :

- les dossiers validés par l'ANAH
- les demandes en attente de paiement
- Les dossiers complets et conformes déposés avant la suspension ou déjà en cours d'instruction

L'aide sera versée une fois les travaux achevés, selon la procédure habituelle et les conditions en vigueur au moment du dépôt initial.



RÉNOFUTÉ

Puis-je commencer mes travaux si mon dossier a été déposé ?

Il est **conseillé d'attendre la validation officielle de votre dossier** par le service instructeur avant de commencer les travaux.

Vous recevrez une **notification d'attribution qui confirmera le montant de l'aide accordée.**

Que faire d'ici la réouverture ?

Profitez de cette période pour :

- Prendre rendez-vous avec les conseillers **RÉNOFUTÉ** (Espace Conseil France Rénov' Ardèche), qui pourront vous conseiller techniquement et financièrement, vous aider à comparer les devis, ou vous orienter dans votre projet.
- Mûrir un projet cohérent et solide.
- Rassembler vos devis RGE, vérifier les pièces administratives, et préparer un dossier complet et conforme.



RÉNOFUTÉ

Et après ?

Des changements sont-ils prévus ?

Des ajustements des conditions d'attribution de MaPrimeRénov' d'ampleur sont en cours, notamment pour limiter la fraude et la surfacturation, qui ont été observées dans certains dossiers.

Des précisions sont attendues normalement fin juillet, afin de permettre aux ménages de planifier leur projet avant la reprise des dépôts.



RENOFUTÉ

Contactez-nous :

- Pour faire le point sur votre projet d'acquisition ou de rénovation énergétique de votre logement.
- Notre service est également accessible aux professionnels.



04 75 35 87 34



renofute@alec07.org



www.renofute.fr



RÉNOFUTÉ

